

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour de février deux mille seize (01-02-2016) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Richard St-Pierre, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Dans une contestation ne te laisse pas gagner par la colère, elle t'enlève une partie de ta force, et te livre désarmé à ton ennemi. »

Auteur inconnu

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Février 2016

7. Adoption du Règlement numéro 434-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 175 000 \$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie

8. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement 433-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 89 250 \$ pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur la rue Biron

9. Adoption de la Politique relative aux civilités, version numéro 2.0

10. Nomination du maire suppléant

11. Ouverture du poste de greffière adjointe

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

12. Ville de Shawinigan - Demande de médiation à la Commission municipale concernant le caractère supralocal de ses équipements, infrastructures, services et activités
13. ADMQ – Inscription au congrès annuel
14. Versement des subventions – Programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux
15. Octroi de contrat - Coopérative Gestion Phénix– Collecte des encombrants
16. Octroi de contrat – Arrakis Consultants inc. - Étude hydrogéologique aux puits P-1, P-2, P-4, P-5 et P-6
17. Octroi de contrat – Techni-Consultant inc. - Assistance technique - Service de consultation
18. Autorisation à demander des soumissions pour l'acquisition d'une unité d'urgence
19. Autorisation au directeur des Travaux publics – Fermeture temporaire de rues pour le déneigement
20. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur David Beaudry à l'égard du lot 2 544 563 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-07
21. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard du lot 2 781 280 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-12
22. COMBEQ – Inscription – Formation
23. COMBEQ – Inscription au congrès 2016
24. Octroi et versement de subventions aux organismes
25. Versement d'une subvention au Comité d'embellissement
26. Versement d'une compensation financière au responsable de la bibliothèque
27. Entente loisirs et sports – Subvention pour l'infrastructure de l'aréna – Municipalité de Saint-Boniface - 2015-2016
28. Soirée des Sommets - Chambre de commerce et d'industrie
29. Fondation Maison Carpe Diem – 16^e dîner-bénéfice annuel
30. Affaires diverses
- Période de questions
31. Clôture de la séance

2016-02-042

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il en profite pour excuser l'absence de M. Richard St-Pierre qui est présentement en vacances.

Concernant le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, RGMRM, il mentionne qu'il y a eu signature d'une entente hors cour pour ce qui est du litige qui oppose la municipalité à la RGMRM concernant le rehaussement des cellules au site d'enfouissement. Il explique la raison pour laquelle le conseil municipal a choisi cette avenue du fait que depuis le 1^{er} janvier 2016, la procédure judiciaire dans les causes de droit civil, en mentionnant que c'est le cas du litige actuel, a été grandement modifiée et qu'avec cette nouvelle procédure les deux experts de la municipalité pouvaient ne pas être entendus par le juge ce qui compromettrait de beaucoup la validité du règlement municipal dû à l'absence de leur témoignage. Il rappelle que les appréhensions portaient sur la stabilité du sol, l'augmentation des épisodes de mauvaises odeurs et du bruit et il souligne le fait que les experts étaient préparés à démontrer au juge le bien-fondé de ces craintes.

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Il mentionne que dans cette entente, il a été conclu que les experts du MDDELCC, de la RGMRM et de la municipalité se rencontrent. Il mentionne que les experts de la municipalité ont présenté avec compétence leurs analyses aux autres experts et démontré ainsi que les craintes étaient fondées. Il spécifie qu'il attend maintenant des réponses aux observations formulées lors de cette rencontre.

Il poursuit en ajoutant que dans cette entente, il a été également demandé à la RGMRM que le Comité de vigilance soit remis en place.

Ensuite, concernant la négociation de la convention collective des pompiers, il exprime sa déception face au refus des pompiers de l'offre finale modifiée que la Municipalité a déposée vers 12 h 20, le vendredi 29 janvier et qui a été rapidement refusée à 15 h 53.

En terminant, il invite les gens à participer au Carnaval d'hiver organisé par le Club Optimiste qui se tiendra les 5, 6 et 7 février prochains. Les festivités débuteront vendredi soir avec un feu d'artifice suivi de la Randonnée du maire. Le samedi se déroulera à la Ferme Éthier pour une journée plein air et le dimanche au parc des Grès avec des activités familiales.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 et des séances extraordinaires du 18 et 27 janvier 2016 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2016-02-043

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 et des séances extraordinaires du 18 et 27 janvier 2016 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2016-02-01 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2016-02-044

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2016-02-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2016-02-045

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

- Les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015 totalisant 37 775,91 \$.
- Les comptes à payer au 31 décembre 2015 au montant de 142 811,50 \$.
- Les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016 totalisant 29 187,01 \$.
- Les comptes à payer au 31 janvier 2016 au montant de 58 423,62 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

GéniCité inc. - Honoraires professionnels – Étude des besoins en eau

2016-02-046

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à GéniCité inc. de la facture # 2028 de 1 170,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude sur les besoins en eau potable de la municipalité pour la période se terminant le 31 décembre 2015 (résolution numéro 2015-12-457)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Environnement MCM inc. – Assistance technique – Réseau d'eau potable

2016-02-047

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Environnement MCM inc. de la facture # F16-3425 de 1 053,00 \$, pour de l'assistance technique concernant le réseau d'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé - Services d'ingénierie

2016-02-048

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé des factures suivantes représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre de différents projets :

No facture	Projet	Montant
5FD000644	Surveillance prolongement rue Lisa	65,00 \$
5FD000648	Surveillance réfection Saint-Thomas-de-Caxton	15,00 \$
	Total	80,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Solution informatique – Achat antivirus - ordinateur - Travaux publics

2016-02-049

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Solution informatique de la facture #132763-1 de 137,00 \$, avant taxes, pour l'achat et l'installation d'un antivirus sur l'ordinateur du service des travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2016-02-050

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats de la facture # 16161 de 10 620,36 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L., avocats – Honoraires professionnels – Général – Relations de travail – Taxes impayées

2016-02-051

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L, avocats, des factures no 100942, 100945 et 100947, respectivement de 715,45 \$, 281,00 \$ et de 738,67 \$ pour un montant total de 1 735,12 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels rendus dans les dossiers suivants : général, relations de travail et taxes impayées, pour la période se terminant le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

C.T.A.F.C.M. – 1^{er} versement – Quote-part 2016

2016-02-052

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 6111 à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont (C.T.A.F.C.M.) au montant de 5 418,00 \$, constituant le premier versement de la quote-part 2016 pour ce service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. – Contribution municipale 2016

2016-02-053

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., de la facture # 21686 de 23 190,68 \$, avant taxes et représentant la contribution municipale 2016 de la bibliothèque de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

MRC de Maskinongé – 1^{er} versement – Quote-part 2016

2016-02-054

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 6FD000017 à la MRC de Maskinongé, au montant de 166 908 \$, représentant le 1^{er} versement de la quote-part 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – Factures diverses

2016-02-055

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé des factures suivantes :

No facture	Description	Montant
5FD000704	Inscription par Bell via Sogetel – bibliothèque	42,84 \$
5FD000717	Interurbains	26,36 \$
5FD000727	Vidanges fosses septiques	958,00 \$
5FD000737	Collecte municipale	5 290,41 \$
	Total	6 317,61 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Techni-Consultant inc. - Honoraires professionnels – Assistance technique – Besoins en eau

2016-02-056

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Techni-Consultant inc. de la facture #QV94 de 1 200,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour l'assistance technique visant la recherche en eau de la municipalité. (résolution # 2015-06-218)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Février 2016

2016-02-057

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et l'affectation du surplus suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Transport (2X) – Camp de jour de la relâche	02.70152.329	200,00 \$
Animation sur place - Camp de jour de la relâche	02.70152.499	900,00 \$
Matériel - Camp de jour de la relâche	02.70152.649	50,00 \$
Achat four micro-ondes	02.13000.640	136,47 \$
Bidon essence métal	02.22000.649	143,83 \$
Mousqueton pour harnais	02.22000.649	123,78 \$
Bottes d'uniforme (Éric Martel)	02.22000.650	160,97 \$
Remplacement perceuse à pile 18V	02.32000.643	313,92 \$
Réparation pont-roulant	02.32010.522	1 750,00 \$
Casque à souder	02.32020.643	166,93 \$
Gratte à sens unique	02.33010.640	8 500,00 \$
Achat huile hydraulique (raison : deux fuites sur les camions)	02.33020.525	400,00 \$

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Achat lumière –rue Saint-Honoré	02.34000.499	1 500,00 \$
Surplus pare-chocs	02.41300.525	152,15 \$
Remplacement serrure – hygiène eau potable	02.41310.522	550,00 \$
Remplacement trappe accès station Bellemare	02.41310.522	4 000,00 \$
Remplacement serrure – hygiène eaux usées	02.41400.521	200,00 \$
12 chaises pour la table de réunion*	23.02000.726	1 807,17 \$
Total		21 055.22 \$

* Affectation du surplus :

Description	Montant
12 chaises pour la table de réunion*	1 807,17 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du Règlement numéro 434-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 175 000 \$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir une unité d'urgence pour le service incendie;

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet est de 175 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 janvier 2016, par Richard St-Pierre et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2016-01-016;

2016-02-058

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 434-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 175 000 \$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement 433-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 89 250 \$ pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur la rue Biron

2016-02-059

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 28 janvier 2016, pour l'approbation du Règlement numéro 433-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 89 250 \$ pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur la rue Biron ;

Le nombre requis de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue du scrutin n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Adoption de la Politique relative aux civilités, version numéro 2.0

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 11 juillet 2011, une Politique relative aux civilités;

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser cette politique ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la version 2.0 de la Politique relative aux civilités, et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2016-02-060

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 2.0 de la Politique relative aux civilités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du Code municipal prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité afin de prévoir au cas où une absence se produirait ;

2016-02-061

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Richard St-Pierre à titre de maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 2 février 2016 au 3 octobre 2016. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Ouverture du poste de greffière adjointe

CONSIDÉRANT que madame Claudine Bédard, greffière adjointe, prendra sa retraite le 30 juin prochain;

2016-02-062

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire combler le poste de greffière adjointe et il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour offrir ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Ville de Shawinigan - Demande de médiation à la Commission municipale concernant le caractère supralocal de ses équipements, infrastructures, services et activités

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Shawinigan, par l'adoption de sa résolution R 504-15-12-15, adoptée lors de sa séance ordinaire du 15 décembre 2015, demande, à la *Commission municipale du Québec*, de tenir une médiation pour résoudre le différend entre Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Paulin, Grandes-Piles, Saint-Tite, Hérouxville et la Ville de Shawinigan portant sur le caractère supralocal des équipements, infrastructures, services et activités de la Ville de Shawinigan, le financement des dépenses et les diverses possibilités de partage des coûts, par une tarification en matière de loisirs et culture, le cas échéant;

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

CONSIDÉRANT que, dans sa résolution, le conseil municipal de la Ville de Shawinigan sollicite aussi la *Commission municipale du Québec* afin d'inviter les municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Paulin, Grandes-Piles, Saint-Tite, Hérouxville et toute autre municipalité qu'elle jugera utile, à participer à l'exercice de médiation;

CONSIDÉRANT que, par une lettre datée du 18 décembre 2015, madame Brigitte Pelletier, présidente de la *Commission municipale du Québec*, nous informe qu'elle a reçu, de la Ville de Shawinigan, la résolution R 504-15-12-15 lui demandant de résoudre un différend sur le caractère supralocal de ses équipements, infrastructures, services et activités;

CONSIDÉRANT que, dans sa lettre, madame Pelletier propose de désigner un médiateur de la Commission afin d'accompagner les municipalités dans la résolution de ce différend et que, pour ce faire, la Commission demande aux municipalités concernées de lui transmettre une résolution confirmant ou non, le consentement à participer à la médiation qui s'inscrit dans le cadre des articles 23.1 et suivants de la *Loi sur la Commission municipale*;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a déjà fait connaître sa position dans ce dossier;

2016-02-063

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu d'informer la *Commission municipale du Québec* que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ne compte pas participer à la médiation que la Ville de Shawinigan lui a demandée (dossier CMQ-65587) en vue d'obtenir un financement pour des services de culture, sports et loisirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. ADMQ – Inscription au congrès annuel

2016-02-064

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe, à assister au congrès 2016 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec, du 15 au 17 juin 2016;

Il est de plus résolu de défrayer le coût de l'inscription de madame Larocque, de 503,00 \$, avant taxes, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité. L'inscription et les autres frais de madame Vallée étant couverts par l'ADMQ en raison de son titre d'administratrice de la zone Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Versement des subventions – Programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 13 avril 2015, une *Politique établissant un programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée par le Marché Bournival inc. pour les travaux d'amélioration du bâtiment du Café du Marché, sis au 1226, rue Principale;

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention pour les années 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT que le versement de la subvention est versé le 1^{er} jeudi du mois d'octobre de chaque année, à la condition que les taxes foncières aient été dûment acquittées;

2016-02-065

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à Marché Bournival inc. en conformité avec les dispositions de la *Politique d'aide pour les immeubles commerciaux*, les montants suivants :

- 2014 : 589,81 \$
- 2015 : 892,24 \$
- 2016 : 302,47 \$ (payable le 7 octobre 2016).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat - Coopérative Gestion Phénix- Collecte des encombrants

CONSIDÉRANT que l'an dernier, un projet pilote de collecte des encombrants sur appel a été mis sur pied pour diminuer le coût d'enfouissement des ordures ménagères et améliorer le bilan environnemental de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont répondu en grand nombre à la collecte des encombrants permettant ainsi de favoriser leur réemploi, leur récupération ou leur valorisation;

CONSIDÉRANT qu'un peu plus de la moitié de cette collecte peut n'être ni récupérée, ni recyclée, ni valorisée et doit être amenée au site du dépôt des ordures de la Régie des matières résiduelles de la Mauricie (Régie);

2016-02-066

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Coopérative Gestion Phénix, le contrat de collecte sur appel des encombrants sur le territoire de la municipalité, pour un montant total de 11 000 \$ avant taxes, pour onze (11) collectes, selon l'offre de services datée du 26 janvier 2016;

Il est de plus résolu d'autoriser que les frais d'enfouissement des matières qui ne seront pas valorisées et par conséquent transportées au LET, seront à la charge de la municipalité conditionnellement à ce que Coopérative Gestion Phénix transmette à la municipalité un relevé des tonnages recueillis tous les mois de même que les résultats du projet pilote à savoir, les quantités valorisées, recyclées ou récupérées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat - Arrakis Consultants inc. - Étude hydrogéologique aux puits P-1, P-2, P-4, P-5 et P-6

2016-02-067

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Arrakis Consultants inc. le contrat pour des services professionnels concernant l'étude hydrogéologique aux puits P-1, P-2, P-4, P-5 et P-6 pour une somme forfaitaire de 5 750 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

17. Octroi de contrat – Techni-Consultant inc. - Assistance technique - Service de consultation

2016-02-068

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Techni-Consultant inc. le contrat pour un service d'assistance technique concernant les dossiers des infrastructures de la municipalité, selon les termes de l'offre de service professionnel datée du 28 janvier 2016, comprenant une banque d'un maximum de cinquante (50) heures, pour l'année 2016, au taux horaire de 85 \$, pour un montant total de 4 250 \$, excluant les taxes et les dépenses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation à demander des soumissions pour l'acquisition d'une unité d'urgence

2016-02-069

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions publiques pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation au directeur des Travaux publics – Fermeture temporaire de rues pour le déneigement

CONSIDÉRANT que les opérations de déneigement des rues et des trottoirs s'avèrent plus dangereuses en présence de véhicules routiers;

CONSIDÉRANT qu'une fermeture temporaire de tronçons de rue permettrait d'effectuer le déneigement de façon plus sécuritaire

2016-02-070

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des travaux publics à fermer temporairement des tronçons de rue pendant les opérations de déneigement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur David Beaudry à l'égard du lot 2 544 563 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-07

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur David Beaudry vise l'utilisation non agricole d'une partie du lot 2 544 563 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-07;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un chalet;

CONSIDÉRANT que la superficie totale d'utilisation à des fins résidentielles n'excédera pas 5 000 m², et ce, incluant la superficie du chemin d'accès;

CONSIDÉRANT que le lot 2 544 563 est localisé à l'intérieur d'une affectation agroforestière de type 1 (5 ha et plus) telle qu'identifiée au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y intégrant les dispositions relatives aux affectations agroforestières du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2016-02-071

À CES CAUSES, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur David Beaudry.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard du lot 2 781 280 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-12

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de la compagnie 9078-1170 Québec inc., représentée par madame Jocelyne Maes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vise l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot numéro 2 781 280, du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-12;

CONSIDÉRANT que la requérante désire faire l'acquisition de cette partie de lot afin d'augmenter la superficie de ses terres cultivables ;

CONSIDÉRANT que la requérante possède déjà une terre de grandes cultures sur un lot contigu à l'emplacement visé, portant le numéro 4 056 082;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 2 781 280 est la propriété de monsieur Claude Désaulniers;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot visé par la demande est déjà en location et utilisée aux fins de grandes cultures ;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

2016-02-072

À CES CAUSES, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande d'autorisation de la compagnie 9078-1170 Québec inc., auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. COMBEQ – Inscription – Formation

2016-02-073

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Geneviève Massicotte, inspectrice en bâtiment et en environnement par intérim, à participer à la formation

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

intitulée : *Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles* donnée par la COMBEQ et qui aura lieu le 20 avril 2016 à Lévis. La municipalité assumera les frais d'inscription de 275,00 \$, avant taxes, ainsi que les frais inhérents à cette formation dont les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. COMBEQ – Inscription au congrès 2016

2016-02-074

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Geneviève Massicotte, inspectrice en bâtiment et en environnement par intérim, à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 28, 29 et 30 avril 2016 à l'Hôtel l'Universel Rivière-du-Loup, à Rivière-du-Loup. La municipalité assumera les frais d'inscription de 550,00 \$, avant taxes, ainsi que les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Octroi et versement de subventions aux organismes

2016-02-075

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement des subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture comme suit :

• AFÉAS de Saint-Étienne-des-Grès	469 \$
• AFÉAS de Saint-Thomas-de-Caxton	306 \$
• Âge d'Or	459 \$
• Association de baseball mineur de Saint-Étienne-des-Grès	3 000 \$
- Association (1 000 \$)	
- Tournoi familial (spectacle Éric Masson) (2 000 \$)	
• Association de Hockey mineur de Saint-Étienne-des-Grès (10-17 en action)	520 \$
• Scouts (louveteaux, louvettes et éclaireurs)	880 \$
• Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès inc.	3 000 \$
- Comité culturel -Animation par Réal-St-Onge (2 500 \$)	
- Service des loisirs – Golf (500 \$)	

Total : 8 634 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Versement d'une subvention au Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT que, depuis 2010, les achats sont effectués par la municipalité;

2016-02-076

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un montant de 2 450 \$ au Comité d'embellissement à titre de subvention pour l'année 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Versement d'une compensation financière au responsable de la bibliothèque

2016-02-077

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'une

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

compensation financière de 3 840 \$ au responsable de la bibliothèque de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**27. Entente loisirs et sports – Subvention pour l’infrastructure de l’aréna –
Municipalité de Saint-Boniface - 2015-2016**

2016-02-078

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement de 1 200 \$ à la Municipalité de Saint-Boniface, à titre de subvention pour l’infrastructure de l’aréna pour l’année 2015-2016, et ce, en vertu de l’entente loisirs et sports intervenue entre les deux municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Soirée des Sommets - Chambre de commerce et d’industrie

CONSIDÉRANT l’invitation de la Chambre de commerce et d’industrie de la MRC de Maskinongé à participer à la 28^e édition de la *Soirée des Sommets Desjardins* en offrant à un entrepreneur de la municipalité un sommet dans la catégorie « Bâtitteur »;

2016-02-079

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès participe à l’événement la *Soirée des Sommets Desjardins* de la Chambre de commerce et d’industrie de la MRC de Maskinongé, défraie un montant de 325 \$ pour l’inscription et procède à l’achat d’une table, soit dix billets pour un montant de 1 200 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Fondation Maison Carpe Diem – 16^e dîner-bénéfice annuel

2016-02-080

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, monsieur Robert Landry, à participer au 16^e dîner-bénéfice de la Fondation Carpe Diem qui se tiendra le vendredi 12 février 2016 à l’hôtel Delta Trois-Rivières, et de défrayer les frais inhérents à cette activité, dont l’inscription au montant de 90 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s’il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 16
Fin : 20 h 23

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

31. Clôture de la séance

2016-02-081

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière